

Informations sur les interrogatoires dans les procédures pénales

Si vous portez plainte auprès de la police, le rapport (protocole de votre interrogatoire) de la police sera remis au procureur. Là vous serez interrogé, tout au plus, plus tard au tribunal. Ces informations vous aident à vous préparer:

Informations générales

- Quand vous recevez le rendez-vous pour l'interrogatoire, vous êtes obligé d'y aller. Si vous devez reporter le rendez-vous, veuillez nous contacter au numéro de téléphone 055 646 69 20.
- Si vous voulez venir avec un confident à l'interrogatoire, vous devez informer le procureur (prendre les cartes d'identité avec vous). Il est souhaitable que vous nous informiez le plus vite possible après avoir reçu la convocation concernant un confident avec son nom, au plus tard 2 à 3 jours avant l'interrogatoire.
- Si vous désirez que l'accusé ne soit pas dans la même pièce pendant l'interrogatoire, vous pouvez informer le procureur avant le rendez-vous. On cherchera une autre solution.

Processus

- Soyez à l'heure à l'accueil du procureur et montrez votre carte d'identité.
- Au début de l'interrogatoire toutes les personnes seront présentées.
- Vous serez d'abord informé sur vos droits et obligations.
- Prenez-vous tout le temps nécessaire. Répondez aux questions le mieux possible.
- Dites ouvertement quand vous ne comprenez pas une question. Dites ouvertement quand vous avez besoin plus de temps pour répondre, ou si vous n'avez pas de réponse. Ayez le courage de nous informer en détail.
- En cas de violence dans le couple nous posons des questions désagréables. Si les questions ont un rapport avec les faits, essayez de répondre. Si les questions n'ont aucun rapport avec les faits, vous ne devez pas répondre, par exemple: «Avez-vous déjà trompé votre mari?»

- Le procureur peut répéter les questions pour mieux comprendre le cours d'un acte de violence. Il n'a pas l'intention de vous mettre sous pression.
- Vous pouvez demander à tout moment une pause.
- Après l'interrogatoire avec le procureur votre avocat ou l'avocat de l'accusé peut vous poser des questions.
- À la fin vous devez lire le protocole d'interrogatoire et signez chaque page. Si vous remarquez des différences, veuillez immédiatement nous informer. Vous pouvez ensuite faire une correction manuscrite.

Conseils

- Habillez-vous à votre aise, mais de toute façon soigné et adapté à la situation.
- Prenez à boire avec vous (une bouteille) et si nécessaire du sucre de raisin, une petite boule de massage des mains (pour pétrir).
- Planifier une pause après l'interrogatoire, seule ou avec votre confident. Vous pouvez aussi vous retrouver avec le conseil de votre bureau spécialisé (faire un rendez-vous à l'avance).

Aucun questionnement est comme l'autre. Il n'est pas strictement basé sur un catalogue fixe de questions, par conséquent le processus peut être un peu différent de celui décrit dans ce papier. Si vous n'êtes pas sûr, nous vous conseillons avec plaisir. Nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Les informations juridiques sur le site Internet du centre de conseil du BIF pour les femmes mariées et en partenariat sur la séparation et le divorce pour les procédures pénales ont servi de base pour écrire la fiche d'informations.